

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-huitième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 19 novembre 2008, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Récupération des sommes destinées aux salaires étudiants dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement en ligne.

Résolution CFSPD-2008-2009-389

CONSIDÉRANT l'implantation en 2009 d'un nouveau système d'évaluation de l'enseignement en ligne à l'UQAM;

CONSIDÉRANT l'importance de l'évaluation de l'enseignement pour assurer la qualité des cours;

CONSIDÉRANT que l'ancien système d'évaluation reposait sur une participation directe d'étudiantes, d'étudiants embauchés pour en assurer le déroulement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Philippe Lapointe, appuyé par monsieur René Côté que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

FASSE un suivi régulier de l'implantation du nouveau système de l'évaluation de l'enseignement en ligne, qu'il participe ensuite à l'évaluation prévue de son bien-fondé et de ses divers aspects et que les frais épargnés par l'usage de ce nouveau système servent à l'embauche d'étudiantes, d'étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 20 novembre 2008

René Côté
Doyen